

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage et les prérequis, dont il s'engage à avoir pris connaissance. Des pré-inscriptions (options) peuvent être demandées, mais seules seront prises en compte les inscriptions effectuées par écrit, qui donneront lieu à l'envoi de convocation.

RIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix en interentreprises restent valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Les prix incluent l'animation et la documentation (excepté pour la documentation officielle éditeur ou constructeur, qui vous sera facturée en sus sur la base du prix d'achat majoré de 10 % pour frais de gestion). Toutes nos prestations et devis spécifiques sont datés et demeurent valables au maximum 3 mois. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un OPCO, à condition que nous recevions un accord de prise en charge de la part de cet organisme au moins 2 semaines avant le démarrage de la prestation, et que nos services acceptent ce mode de facturation. Néanmoins, cette souplesse ne dispense en rien le client de l'obligation d'envoi d'un bon de commande. En cas de non-règlement par l'OPCO, quelle qu'en soit la cause, la facture devient immédiatement exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Le règlement des factures peut être effectué :

- par virement bancaire ;
- par chèque, en indiquant le numéro de facture.

Les factures sont payables dans les 30 jours, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : un intérêt contractuel égal au taux de base bancaire majoré de 7 points jusqu'au parfait paiement et entraînera l'exigibilité de toute somme restant due et quel que soit le mode de règlement prévu.

CONVENTIONS DE FORMATION

Une convention de formation standard est adressée à la signature de la commande.

ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement intégral à titre de dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par son OPCO.

Tout stage engagé est intégralement dû quelle que soit la participation effective du stagiaire, pendant la formation. En cas d'abandon d'un participant, nous vous contacterons pour en connaître les raisons, et établir s'il faut replanifier ou non la suite et fin de la formation.

Pour toute annulation entre 20 et 10 jours calendaires avant le début de la session, le remboursement des droits d'inscription éventuels se fera sous déduction d'une retenue forfaitaire de 80€ HT à titre de dédit pour les frais de préparation de la formation et de gestion de dossier.

ALTERNATIVE se réserve le droit de reporter la formation et de modifier le contenu ou la durée de son programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Dans l'hypothèse où ALTERNATIVE se voit contraint d'annuler une intervention pour des raisons de force majeure, ses services s'engagent à organiser une nouvelle action dans les meilleurs délais. Toute annulation devra être confirmée par écrit.

ANNULATION D'UN STAGE

Alternative se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème technique et ce sans aucun dédommagement quel qu'il soit. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage.

PUBLICITÉ

ALTERNATIVE est autorisée à citer à titre de référence le nom de ses clients et les prestations réalisées.

RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la responsabilité ALTERNATIVE ne saurait être recherchée dans l'exécution des prestations lorsqu'il y a :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du client, de mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, de formation insuffisante du personnel, de non-respect des conseils donnés, etc.
- Force majeure, événement ou incident indépendants de la volonté de l'organisme de formation tels que grèves, troubles sociaux, etc.
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur ALTERNATIVE n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance (réseaux d'énergie, internet...).
- En ce qui concerne les autres dommages, la responsabilité d'ALTERNATIVE ne peut en aucun cas et en aucune façon être supérieure au coût des prestations incriminées.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES

En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou de paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Lille sera seul compétent.

LE FAIT DE PASSER COMMANDE ENTRAINE L'ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



5, avenue de la Créativité - 59650 Villeneuve d'Ascq
03 20 41 55 33 - contact@alternative-formation.fr
www.alternative-formation.fr

N° Siret : 404 109 308 000 27 - N° d'existence : 3159 0 3765 59